



Ableiges, le 30/04/2020

**Arrondissement de Pontoise**  
**Canton de Pontoise**  
**Commune du Parc Naturel**  
**Régional du Vexin**

**Monsieur le Préfet**  
**Préfecture du Val d'Oise**  
**Avenue Bernard HIRSCH**  
**95000 Cergy Pontoise cedex**

Monsieur le Préfet,

Après avoir pris connaissance du projet de protocoles de l'Education Nationale (63 pages) et de celui de l'ARS, après échanges avec les directrices d'écoles, la commune a pris la décision de ne pas ré-ouvrir nos écoles le 11 mai et repousser leur ouverture à septembre 2020.

Nous sommes pleinement conscients de l'importance de maintenir la continuité pédagogique pour les enfants de notre village mais nous ne souhaitons pas prendre de risque quant à la santé des enfants mais aussi du personnel enseignant, des ATSEM, des employés communaux ainsi que des élus.

Nous privilégions la sécurité et la préservation de la santé de tous.

Notre décision est motivée par plusieurs raisons :

- Des raisons liées au manque de personnels : un personnel nécessaire au fonctionnement de nos 2 écoles avec 2 ATSEMS, 2 employées soit 4 personnes qui devront assurer le ménage, l'encadrement des enfants, le service de cantine, l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire, aux toilettes, mais aussi le nettoyage des poignées, tables, lavabos, ... l'impossibilité de servir individuellement les enfants à la cantine.
- Des raisons liées à la gestion humaine des personnels : l'impossibilité d'assurer la préservation de la santé des personnels, les préserver d'un épuisement potentiel avec une amplitude de travail très importante pour certains (de 7h15 à 19h), dans un climat anxigène que certains ne seront pas amenés à supporter.
- Des raisons sanitaires : le non-respect de la distanciation sociale entre les enfants, un ménage à faire constamment tout au long de la journée, veiller au respect des règles d'hygiène et des gestes barrières.
- Des raisons organisationnelles : un dortoir et des salles de cantines exigües. Nous ne disposons pas de tables individuelles dans certaines classes et dans la cantine. Des contraintes de nettoyage liées à la présence de nombreux jeux et matériels éducatifs. Une navette scolaire entre les 2 écoles qui devrait faire plusieurs rotations pour pouvoir véhiculer l'ensemble des enfants.
- Des coûts supplémentaires pour la commune : assumer un différentiel de coût pour les repas service à la cantine et le coût des plateaux repas (environ 8 000 € de dépassement), les heures supplémentaires des personnels, l'achat des matériels de nettoyage et de

protection (masques, gants, gels hydro-alcoolique). Des frais qui impacteraient lourdement le budget communal.

Même si, de notre côté, nous avons acheté des masques, des gants, un stock de gels hydro-alcooliques, nous ne disposons pas à ce jour des moyens nécessaires permettant d'assurer pleinement la sécurité de chacun et nous ne voulons pas engager notre responsabilité, compte-tenu de la situation et du danger encouru.

Les réunions se multiplient, les informations sont discordantes, changent chaque jour, voire dans la même journée. Les avis sont divergents, aucune position n'est claire.

Nous avons également pris contact avec les directrices de nos 2 écoles, afin de recueillir leur avis et avoir leur éclairage sur la faisabilité d'une ouverture le 11 mai.

Ces dernières émettent également des réserves, pour les mêmes raisons que celles exposées ci-dessus. Elles mettent en avant les effets négatifs que cela aurait sur la qualité de l'enseignement, notamment s'il fallait assurer à la fois l'enseignement distanciel et présentiel.

Elles nous confirment que la continuité pédagogique est très bien assurée. L'enseignement distanciel fonctionne bien, le contact avec de nombreuses familles est maintenu.

Nous avons convenu de poursuivre de cette façon, avec le dispositif suivant :

- La mairie continue à distribuer les devoirs,
- Les enseignants se proposent de poursuivre l'enseignement distanciel,
- Les enseignants se proposent également d'accueillir les enfants prioritaires, conformément aux dispositions prévues depuis le début du confinement.

Ainsi, les enfants pourront poursuivre leur apprentissage jusqu'à la fin de l'année scolaire. De leur côté, les enseignants pourront continuer à travailler dans un climat serein, sans pression supplémentaire.

Le plus important n'est-il pas d'assurer cette continuité pédagogique tout en préservant la santé de tous ?

Si nous considérons le nombre de jours de cours restants avant la fin de l'année, cela représente 26 jours, soit 9 jours par élève (en partant sur des groupes de 15 enfants).

Ainsi, au regard des risques majeurs encourus, tant sanitaires, que matériels ou financiers, et du nombre de jours de cours concernés, nous considérons qu'il est préférable de repousser l'ouverture de nos écoles, et ce afin de préparer plus sereinement la rentrée scolaire de septembre.

Pensons que vous comprendrez notre démarche de privilégier la sécurité et la préservation de la santé de tous.

En c'est temps difficile, faites attention et prenez soin de vous, Monsieur le Préfet, et veuillez agréer mes cordiales salutations.

Le Maire,  
Patrick PELLETIER

